

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet PROPRIETES BORDELAISE sur la commune principale de l'AIOT 3 Lieu Dit Trochon 33790 Soussac.

La référence de votre dossier est A-3-XX3AGKUW3 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 24/03/2023 à 15h34 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **77877008100017**

Organisme : **OTE INGENIERIE**

Nom : **DILLENSEGER**

Prénom : **LAURENCE**

Fonction : **Responsable d'études environnement**

### Personne morale

N° SIRET **90433147700029**

Raison sociale **PROPRIETES BORDELAISES**

Forme juridique **Société civile d'exploitation agricole**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**CHATEAU MOULIN DE LAUNAY**

**Lieu-dit TROCHON**

**33790 SOUSSAC**

### Signataire

Nom : **HELFRICH**

Prénom : **JOSEPH**

Qualité : **GERANT**

## Référent

Nom : **SCHMITT**

Prénom : **LIONEL**

Fonction : **Responsable achats travaux neuf et bâtiments**

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **PROPRIETES BORDELAISE**

Description des activités :

**La SCEA Propriétés Bordelaise a repris l'exploitation de la SCEA GREFFIER Claude et Bernard en juin 2022 qui a fait l'objet d'une déclaration de changement d'exploitant d'une installation classée relève du régime de la déclaration ICPE au titre de la rubrique 2251 en septembre 2022 (preuve de dépôt n° A-2-13ILIP2Y3) La SCEA GREFFIER Claude et Bernard dispose d'une déclaration ICPE au titre de la rubrique 2251 B 2 "préparation, conditionnement de vins" pour une capacité de 3500 hl /an" (preuve de dépôt A-9-Wj3JMCQTM) Dans le cadre de la reprise de l'exploitation de l'activité de la SCEA GREFFIER, la SCEA Propriétés Bordelaise projette une augmentation des capacités de production de vins et le transfert des installations de pressurage et la cuverie dans un nouveau corps de bâtiments projeté au Nord sur la parcelle cadastrée 52 section ZF sur la ban de la commune de Soussac le long de la RD672 ce qui nécessite de déposer une nouvelle déclaration. L'activité reste une activité vini-viticole classique de pressurage de raisin et vinification. L'activité du site se concentrera pendant la période des vendanges. Le projet comprend la construction de 2 halls (un pressoir de 1943 m<sup>2</sup> et une cuverie de 1804 m<sup>2</sup>) de locaux technique (118 m<sup>2</sup>) de voiries et cours (5727 m<sup>2</sup>), d'un bassin de rétention des eaux pluviales, d'un bassin de collecte des effluents, d'une installation de traitement autonome des eaux usées sanitaires, d'un bassin de rétention pour la gestion, en cas de sinistre, des eaux d'extinction incendie**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **3 Lieu Dit Trochon 33790 Soussac**

X : 462826

Y : 6408135

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2251	2251-B-2	Préparation, conditionnement de vins	Capacité de production 20000 hL/an	D	pressurage de raisin et vinification infiltration ou rejet à débit limité dans un fossé existant se déversant dans la Vignague
2.1.5.0	2	Rejets d'eaux pluviales	Surface 1.5 ha	D	

## 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **1300**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

**Le nettoyage des équipements (pressoirs), des cuves de stockage de vin et des sols génèrera en période des vendanges des effluents chargés d'une pollution organique. Ces effluents seront collectés au sein d'une cuve et seront acheminés pour traitement vers un ouvrage d'épuration extérieur. Les eaux usées de type sanitaire (19 employés en période de vendange) seront quant à elles traitées sur un ouvrage d'épuration autonome agréé.**

L'exutoire des eaux résiduaires :

**En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration**

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

**Les eaux usées sanitaires seront traitées sur un ouvrage d'épuration autonome agréé. Les effluents viticoles sont quant à eux collectés dans une cuve d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> et évacués du site de quotidiennement en vue de leur traitement sur un ouvrage d'épuration extérieur sur un site exploité par les Grands Chais de France sur la commune de Landiras qui a la capacité de traiter ces effluents (station d'épuration avec un 1er étage de méthanisation suivi d'un traitement aérobique puis décantation sur un clarificateur).**

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **1300**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

**Le milieu naturel de rejet des effluents viticole après traitement est le Tursan.**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

## Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Le marc obtenu après pressurage des raisins et les lies obtenues après fermentation alcooliques seront collectés par une distillerie. Concernant les déchets de type sacs plastiques, bidons ces derniers seront ramenés chez Euralis à Sauveterre de Guyenne, les palettes bois usagées seront collectées par la société Eurovia et les déchets de type ménagers seront collectés par un syndicat intercommunal de gestion des déchets (USTOM)**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

## Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Le bassin de rétention de eaux pluviales disposera d'un volume utilisable comme ressource en eau d'extinction pour le site. Selon la faisabilité ou non d'un raccordement sur le réseau AEP communal avec l'aménagement d'un poteau incendie pouvant ou non garantir un débit de 60 m³/h, la capacité de cette réserve sera de 120 ou 240 m³.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Les halls cuverie et pressoirs seront recouverts par un mur REI 120. Les halls seront équipés de RIA et d'extincteurs mobiles adaptés aux risques et en nombre suffisant. Les halls seront également couverts par un dispositif d'alarme incendie à actionnement manuel. L'alerte des secours extérieurs se fera au moyen du téléphone urbain.**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **OUI**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?  
**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

**GUNenv - Mandat de depot .pdf**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**PLAN CADASTRAL\_100Mpdf.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**PLAN\_MASSE-ICPE\_compressed.pdf**

Etude d'incidences Natura 2000 :

**SCEA Prop Bord Soussac\_natura 2000.pdf**